



RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES

A l'assemblée générale 2020

Fribourg, le 10 septembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat confié par la dernière assemblée générale, nous avons procédé en date du 10 septembre 2020 à la vérification des comptes de notre Association pour la période allant du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

Par pointages et sondages, nous avons pu constater que les comptes qui viennent de vous être présentés sont le reflet de ceux enregistrés dans les livres comptables.

Nous avons pu également nous assurer de l'existence des biens de notre Association.

L'exercice contrôlé boucle par une **PERTE** de **Fr. 3'351.20**.

Au 30 avril 2020, la **FORTUNE** de l'association s'élève à **Fr. 43'064.40** selon le détail suivant :

CAPITAL :	Fr. 23'989.20
RÉSERVES :	Fr. 19'075.20

A la suite de cette révision, nous proposons à l'assemblée générale de ce jour :

- d'accepter les comptes de l'exercice tels qu'ils viennent d'être présentés.
- d'en donner décharge au comptable de l'UPCF, au secrétaire patronal ainsi qu'au comité en les remerciant de leur bonne gestion.
- de nous décharger de notre mandat de vérificateurs des comptes pour l'exercice écoulé.

Les vérificateurs

A. Gabriel

J.C. Schuwey